


Note

Destinataire : Office de consultation publique de Montréal

Expéditeur : Daniel Lafond 
Directeur

Date : Le 11 avril 2017

Objet : **Consultation publique Technopôle Angus – îlot central**
Desserte du secteur en espaces verts
Complément d'information demandé lors de la séance du 28 mars 2017

La présente constitue le complément d'information demandé par la Commission lors de la séance du 28 mars dernier à l'égard de la desserte en espaces verts du secteur visé par le projet à l'étude.

Méthodologie

L'arrondissement a considéré la population et la superficie des parcs et espaces verts existants dans un rayon de 800 m du cœur du projet du Technopôle Angus phase II. Le périmètre retenu exclut la portion du territoire de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal considérant la barrière physique que représente actuellement le corridor ferroviaire du Canadian Pacifique (CP) et qui marque la frontière entre les deux arrondissements à l'ouest du secteur Angus.

Ce périmètre compte actuellement 15 espaces verts représentant une superficie totale de 12,56 hectares. La population actuelle dans ce même périmètre s'élève à 8 585 personnes (Statistiques Canada 2011).

Selon le ratio référence habituellement utilisé pour considérer le niveau de desserte en espaces verts en milieu urbain (superficie d'espaces verts en hectares par 1 000 habitants), le périmètre considéré présente actuellement un ratio de l'ordre de 1,46 hectares d'espaces verts par 1 000 habitants. En comparative, l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie présente un ratio de 1,30 hectare par 1 000 habitants pour l'ensemble de son territoire.

Il importe de noter que le périmètre d'étude compte quatre parcs de grande superficie présentant une offre de services diversifiés parmi les plus complètes de l'arrondissement (piscine, pataugeoires, jeux d'eau, aires de jeu, aires de loisirs, aires d'exercice canin, terrains de baseball, de basketball, de volleyball de plage, de soccer, de tennis, patinoires, toboggan, tennis de table et scène).

Impacts liés au projet

L'information fournie lors de la séance d'information était à l'effet que le projet à l'étude, tant par son apport de population que par les nouveaux espaces verts qui y seront aménagés, ferait en sorte que le ratio du secteur serait de 1,40 hectare par 1 000 habitants, soit une desserte supérieure à la desserte moyenne de l'arrondissement.

Cette information était partielle dans la mesure où elle ne tenait pas compte de l'apport futur de population associée aux projets Norampac, U31 et celui situé immédiatement au nord de l'avenue du Mont-Royal Est en cours de réalisation dans le périmètre d'étude, ni de la superficie de nouveaux espaces verts projetés dans le secteur tels que la piste multifonctionnelle prévue dans le corridor du CP.

En fonction de l'accroissement de population associée aux projets immobiliers compris dans le périmètre et de l'offre future en espaces verts dans le même secteur, le ratio d'espaces verts par 1 000 habitants dans le périmètre se situerait plutôt à 1,20 hectare par 1 000 habitants, pour une population projetée de 12 500 résidents et une offre augmentée en espaces verts totalisant 14,9 hectares.

/jn